



Paroisse Sainte-Famille-de-Beauce
875, suite 101, avenue du Palais
Saint-Joseph-de-Beauce, Québec G0S 2V0

Saint-Joseph, 25 septembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions prévues à l'article 50 de la loi sur les fabriques, vous êtes par la présente convoqués aux assemblées des paroissiens et paroissiennes de la Paroisse Sainte-Famille-de-Beauce, lesquelles se tiendront aux dates et lieux suivants :

- * le 17 novembre 2024 à Saint-Odilon, après la messe de 10h30.
- * le 24 novembre 2024 à Saint-Victor, après la messe de 10h30.
- * le 1^{er} décembre 2024 à Vallée-Jonction, après la messe de 10h30.
- * le 8 décembre 2024 à Saint-Frédéric, après la messe de 9h00.

Ces réunions s'avèrent nécessaires pour procéder à l'élection de quatre marguilliers pour remplacer les personnes suivantes :

- * Mme Ginette Plante, qui termine son deuxième terme.
- * M. Christian Labbé, qui termine son deuxième terme.
- * M. Jean Robert Rodrigue, terminé avant terme, reste un an à compléter.
- * Mme Bianka Poulin, terminée avant terme, reste deux ans à compléter.

Tout(e) paroissien ou paroissienne, c'est à dire une personne majeure, de religion catholique romaine et appartenant à une communauté de la Paroisse Sainte-Famille-de-Beauce peut assister à l'une ou à toutes les réunions prévues ci-haut. Ces mêmes personnes, excepté certaines conditions particulières, sont aptes à proposer, voter ou être mises en nomination pour l'un ou l'autre des postes désignés.

L'ordre du jour de chaque assemblée sera le suivant :

- 1- Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum ;
- 2- Nomination d'un/une secrétaire d'assemblée et d'élection ;
- 3- Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée précédente ;
- 4- Élections ;
- 5- Questions et commentaires des paroissiens et paroissiennes ;
- 6- Levée de l'assemblée.

Jean-Denys Rancourt, président d'assemblée